



COMPTE-RENDU AUDIENCE SCRT

Nouvelle doctrine : Oui

Nouvelle équipe dirigeante : Oui

Nouvelle formation spécifique : Oui

Une montée en puissance des gendarmes : Pourquoi faire ?

Le vendredi 11 octobre 2013, la parité syndicale était reçue par M. P. LALLE, Directeur Central de la Sécurité Publique, Mme M. NAUTE, DCSP adjointe et M.P. BERTRAND, chef du SDIG et préfigurateur du SCRT.

La délégation du SCSI était composée de Chantal PONS-MESOUAKI, SG adjointe, Laurent DIEDRICH, Zonal adjoint Idf et Olivier DURANT, Délégué adjoint DCSP.

M. LALLE, en introduction, a souhaité informer l'assistance que le Ministre avait décidé de faire en sorte que la Gendarmerie Nationale ait son rôle à jouer au sein du SCRT avec, à plus longue échéance, la prise en compte de postes à responsabilité.

Ainsi, outre la nomination d'un adjoint au Sous-directeur en charge des effectifs de gendarmerie (Stéphane OTTAVI), un autre officier aurait également à prendre en compte une nouvelle division au sein du SCRT central, mais également au sein du bureau de gestion opérationnel.

Le but est d'accroître l'activité des gendarmes au sein des sdig, cadres et non cadres, tant dans les départements qu'au niveau régional, avec la présence de bureaux de liaison GIE/POLICE.

Enfin une nouvelle mission "suivi du nucléaire" serait mis en place, avec la présence de gendarmes.

A l'issue de ce préambule, M. LALLE a présenté Philippe BERTRAND, qui, prenant la parole, indique au premier chef que le futur SCRT retrouvait la symbolique perdue du changement de nom et le retour du terme RENSEIGNEMENT, précisant ainsi qu'à terme le SCRT serait le seul service de renseignement de la Police nationale, fort de son maillage territorial efficace.

Il précisait, en revanche, que le SCRT n'avait pas vocation à rejoindre la communauté du renseignement telle qu'elle est prévue aujourd'hui avec ses diverses composantes.

M. BERTRAND tenait à préciser, pour éviter toute mauvaise interprétation future, que le SCRT n'avait pas comme mission le suivi de l'activité de la Police Nationale, notamment le suivi social, ni même le suivi des partis politiques, exceptions faites des démonstrations pouvant occasionner un trouble à l'ordre public (rassemblements de voie publique, manifestations...).

1- Les Missions :

Il ajoutait que l'une des missions prioritaires serait de rétablir les dossiers de fond tels qu'ils étaient réalisés avant 2008 par les ex-RG rgx. En effet, il s'était rendu compte de l'importance du suivi de l'analyse et de la prospective réalisés par le passé et qui n'était plus suffisamment mis en valeur.

De même l'activité sur les zones frontalières du pays serait remise en fonction, après avoir été "oubliée".

Les missions stratégiques seraient planifiées concernant, notamment, la veille internet, l'intelligence économique (faisant appel au maillage territorial du SCRT et de la DCSP, la contribution à cette thématique restera toutefois limitée), l'information opérationnelle, les enquêtes administratives ou encore les services de protection de personnalités. Pour ce qui est de la contestation violente, des unités opérationnelles au niveau central et zonal allaient voir le jour.

D'où la nécessité de multiplier les relations avec l'ensemble des services de Police, mais aussi avec les autres services de l'État, les ministères, les partenaires institutionnels...

M.BERTRAND soulignait que le manque de communication entre services de Gendarmerie et SDIG devait disparaître progressivement pour une meilleure complémentarité, à travers des rencontres, des échanges et des réunions à tous les échelons.

Pour ce qui concerne la DCRI, les bureaux centraux puis régionaux de coordination seraient maintenus (en revanche les bureaux départementaux ne subsisteront que de façon ponctuelle).

2-L'Organisation :

Le responsable du SDRT a une position visible au sein de la DCSP en tant que Sous-directeur pour ce qui est du renseignement, de même dans les départements, les Directeurs du renseignement territorial seront placés sous la tutelle du DDSP, tout en évoluant avec une autonomie de fonctionnement qui se traduira dans la doctrine.

Les divisions actuelles du SDIG devront évoluer (passage probable de 5 à 8 divisions)

Les documents, dans leur diffusion, devraient être mieux protégés (notion de confidentialité et de sécurité) qu'ils ne l'étaient au sein des SDIG, d'autant que l'ensemble des fonctionnaires y exerçant sont appelés à être habilités Confidentiel Défense, voire Secret Défense pour certains, en fonction de leurs missions.

Une norme de diffusion des notes d'information sera établie afin que celles-ci ne puissent être bloquées ou tronquées comme c'était le cas par les DDSP, afin d'accroître la rapidité et donc l'efficacité de la transmission de l'information.

3-Les moyens :

Un groupe de travail va se mettre en place pour déterminer concrètement des moyens humains et matériels nécessaires.

Le profilage des fonctionnaires exerçant en renseignement est prévu, assorti de la constitution d'un vivier de fonctionnaires et de la formation de tous les fonctionnaires entrant au

sein du nouveau service (cf. infra).

La filière métier serait mise en place avec des règles d'emploi précises, pour différencier les fonctionnaires SDRT de ceux de la SP, les SDRT n'ayant pas vocation, par exemple, à intervenir sur les opérations d'ordre public, ni judiciaires.

En ce sens, les SDRT n'auront à gérer que les affaires dites de pré-judiciaire.

4-les fichiers :

L'absence de fichiers a été constatée depuis 2008 après l'abandon du fichier EDVIGE une réflexion est menée pour identifier une autre utilisation de fichiers, mais également ceux d'autres services, notamment judiciaires (TAJ...)

Mme NAUTE prenait la parole à son tour pour indiquer qu'un groupe de travail était à l'étude pour la mise en place d'une formation à deux niveaux des fonctionnaires des SDRT, présents en service SDIG ou à venir.

La formation initiale prévue (et mise en place depuis septembre) à l'ENSP s'adresse à tous les fonctionnaires, tous grades et de façon obligatoire par un module de 2X 2 semaines (premier stage dès l'arrivée en service, le second 6 mois plus tard).

Un canevas en formation continue de diverses matières sera également mis en place, au choix des fonctionnaires.

Un formateur prendra place au sein de l'ENSP - Cannes-Ecluse pour assurer la formation IG auprès des élèves officiers et Commissaires.

RÉACTIONS

A la suite de cette présentation, l'ensemble de la parité syndicale prenait la parole notamment pour indiquer que la présence de la Gendarmerie en sein des SDRT était mal perçue, tant cette arme depuis quelques années fonctionnait verticalement vers la DGGN, sans communiquer vers les SDIG, ne produisant que peu de documents et de piètre qualité.

Il était également demandé que les officiers ou gendarmes ayant un positionnement au sein des SDRT, il en soit de même pour les policiers de tous grades au sein des services de gendarmerie.

Par extrapolation, il nous a été répondu que l'arrivée d'officiers de gendarmerie à la tête de certains SDRT ne devra pas porter préjudice aux officiers et commissaires, en termes de déroulement de carrière, notamment. (*contrairement à ce qui est actuellement en place ex SDIG de Nevers*)

Pour sa part le SCSi indiquait que la doctrine d'emploi produite avait très largement repris les propositions faites par notre organisation en juillet dernier, ce qui était essentiel à nos yeux, tout comme la mise en place d'une formation qui manquait cruellement aux anciens SDIG.

Le SCSi précisait que de la parité syndicale présente, il était le seul à avoir refusé le vote de la réforme du renseignement de 2008 et avoir systématiquement apporté de nouvelles propositions pour améliorer le fonctionnement des SDIG et de celles et ceux qui y travaillent, avant d'être rejoint

plus récemment par les autres organisations.

Pour autant, le SCSI a indiqué que l'arrivée de M. BERTRAND, de par son parcours professionnel, non issu de la Sécurité publique et de Mme PEUCELLE, issue du renseignement, était de bon augure pour la suite de la mise en place du SDRT.

La délégation précisait néanmoins que si le SDRT serait le seul service de renseignement de la Police nationale, comme indiqué par M. BERTRAND, il subsistait une DRPP et une DCRI, qui elles, n'avaient pas vocation à recevoir en leur sein des membres de la Gendarmerie nationale.

Il n'est donc pas souhaitable que la présence de gendarmes au sein des SDRT tire vers le bas la qualité des productions de ce service. **Pour ce qui est du positionnement des policiers à la tête des SDRT, le SCSI n'envisage pas sa remise en cause puisqu'aucun poste de responsabilité en gendarmerie n'a été confié à des policiers.**

La délégation demandait un effort tout particulier sur les relations inter-services avec la DCRI et la DRPP, notamment en Île-de-France, et plus précisément en grande couronne, où les doublons étaient déjà apparents avec la mise en place des sdig, stigmatisant la sémantique utilisée en Ile de France qui trouble le fonctionnement à venir entre les SRT de la DCSP en Grande Couronne et les STR de la DRPP.

Il nous a été répondu qu'un effort particulier sur la grande couronne était prévu, notamment avec le rôle à tenir de la DRPP sur la coordination de ces départements et la création de bureaux de liaison.

La délégation notait dans la doctrine la "nécessité de fidéliser" les fonctionnaires, demandant tout en reconnaissant cette nécessité quelles mesures étaient envisagées ??

Il nous était répondu que certaines mesures incitatives seraient prises pour le maintien des fonctionnaires, notamment du CEA, mais également la signature d'arrêtés de nomination spécifiques SDRT et non plus seulement sécurité publique.

CONCLUSION :

Globalement la délégation SCSI a perçu les propos du chef SCRT comme se voulant rassurant pour les personnels et les missions à mener, gommant d'un trait tout ce qui s'était fait depuis 2008 et mettant en valeur ce qui se faisait par le passé.

Face à cette nouvelle donne, le SCSI entend se montrer vigilant quant à sa mise en place car le temps perdu depuis 5 ans aura du mal à laisser place au nouveau fonctionnement. Le point crucial d'incohérence et d'incompréhension demeure la montée en puissance des militaires au sein du service alors même que les cellules de renseignement sont maintenues dans les départements. **Décidemment la co-existence de deux forces aux statuts différents empêche de faire les réformes profondes que la sécurité des français et le contexte budgétaire exigent...**

La délégation

